Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 53 (1917)

Heft: 14

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 20.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

LIIIme ANNÉE

N° 14
Série B

LAUSANNE
7 avril 1917.

L'ÉDUCATEUR

(L'Educateur et l'Ecole réunis.)

Série A : Partie générale. Série B : Chronique scolaire et Partie pratique.

SOMMAIRE : † *Louis Hermenjat.* — *Chronique vaudoise.* — *Chronique genevoise.* — *Chronique jurassienne.* — PARTIE PRATIQUE : *Pour les petits.* — *Leçon de choses.* — *Récitation.* — *Civilisation.* — *Rédaction.* — *L'enseignement expérimental de l'agriculture à l'école primaire.* — *Arithmétique.*

† Louis Hermenjat.

Les habitants des quartiers sud de Lausanne rencontraient souvent, ces dernières années, un beau vieillard, à la stature droite, à la démarche ferme et alerte, et dont la figure avenante et le regard franc disaient la bonté qui l'animait. Une sorte d'attraction irrésistible dirigeait ses pas, presque chaque jour, vers l'un ou l'autre de nos bâtiments d'écoles; et le bon sourire avec lequel il contemplait les ébats de notre jeunesse scolaire n'empêchait pas qu'une larme d'attendrissement ne vienne trahir parfois l'émotion que le souvenir du passé éveillait en lui. Car cet homme était M. Louis Hermenjat, l'un de ces vétérans de l'enseignement auxquels notre génération a tant de sujets d'être reconnaissante.

Nous ne reverrons plus, dans les avenues qui avoisinent Ouchy, la belle silhouette de notre vieil ami. M. Hermenjat vient de nous quitter pour rejoindre, dans une patrie meilleure, ceux qui l'y avaient devancé et dont le départ avait été pour lui un déchirement.

Avec Louis Hermenjat disparaît l'un des derniers membres fondateurs survivants de la Société pédagogique de la Suisse romande. Né à la Rippe en 1838, il avait obtenu son brevet d'instituteur en 1857, et enseigné successivement à Colombier sur Morges, à Bursins, à Bassins, puis à Morges. En 1882 il fut appelé par le Conseil d'Etat à diriger l'Ecole d'application annexée aux Ecoles normales. Il en fit le complément indispensable de cet établissement. Ses qualités de praticien, le sérieux qu'il apportait à ses fonctions, la foi surtout qu'il avait dans sa mission, tout cela fit de lui un éducateur d'éducateurs, et son influence subsiste, bienfaisante, sur les maîtres qu'il a contribué à former.

Frappé cruellement par la mort de son fils unique, M. Hermenjat donna sa démission après trente-cinq ans de labeur. Deux ans plus tard, le Département de l'Instruction publique l'appelait à faire partie de la Commission scolaire de Lausanne, lui donnant ainsi l'occasion de reprendre contact avec l'école.

M. Hermenjat fut président de la Société pédagogique vaudoise et membre du Comité central de la Société pédagogique romande. Pour comprendre toute la valeur, souvent méconnue, de nos associations professionnelles, il faut avoir entendu M. Hermenjat narrer les débuts de la Romande ; l'isolement dans lequel vivaient nos prédécesseurs, le découragement que le sentiment de leur impuissance faisait naître en eux, puis soudain le désir, la volonté de s'unir pour se connaître, pour travailler ensemble, s'aider, s'instruire mutuellement, tout cela formulé en termes inoubliables par Numa Droz, l'initiateur, avec Willommet, Biolley et Daguet, du mouvement qui devait aboutir à la fondation de notre fédération. « Ce fut, nous disait le défunt, la lumière dans les ténèbres. Vous ne sauriez croire combien grand était notre enthousiasme. Il nous semblait qu'une ère nouvelle allait commencer pour nous. Avec notre pauvre traitement de 5 à 600 francs, nous ne pouvions nous offrir le luxe de participer aux réunions qui se tenaient alors à Fribourg et à Neuchâtel ; mais nous nous cotisions dans chaque cercle pour y envoyer un délégué par dix membres ; chacun de nous remettait un ou deux francs à l'heureux élu, et, muni de ce viatique, il s'en allait porter aux fondateurs de la Romande nos

encouragements et nos vœux. A son retour, il devait nous narrer tout ce qu'il avait vu et entendu, et nous buvions ses paroles. »

Au premier janvier dernier, M. Hermenjat avait renouvelé son abonnement à l'*Educateur* pour la cinquante-troisième fois. Il n'avait accepté l'honorariat que lui avait conféré le Congrès de 1914 qu'à la condition expresse que sa nouvelle qualité ne le dispenserait d'aucun de ses devoirs de membre ; et tout dernièrement il nous disait le plaisir que lui causaient les collaborateurs de notre journal par leurs articles et leurs correspondances. Que cet exemple et ces encouragements soient pour eux ce qu'ils ont été pour nous, et que bénie soit la mémoire de cet homme de bien !

E. B.

CHRONIQUE VAUDOISE

Motion Meyer. — En novembre dernier, M. Meyer, député à Moudon, avait déposé au Grand Conseil une motion qui fit grand plaisir au corps enseignant tout entier: il invitait le Conseil d'Etat à étudier la question de faire effectuer directement par la Caisse cantonale le paiement des instituteurs et des intitutrices. A part de rares exceptions, les membres du corps enseignant primaire s'étaient réjouis de cette initiative. Ils y voyaient un avantage très grand au point de vue de leur indépendance. Depuis longtemps, dans les conférences de district, on demande le paiement par l'Etat. Si la chose arrivait, l'instituteur deviendrait fonctionnaire cantonal et cela aurait l'avantage d'empêcher certains frottements pénibles, mais inévitables, avec les autorités communales.

Lors même que cette manière de faire ne supprimerait pas complètement les inégalités de traitement qui existent entre différentes localités voisines se trouvant dans la même situation, elle les atténuerait dans une grande mesure. D'autre part, il semble parfois que l'instituteur arrache les entrailles à certains boursiers lorsqu'il va toucher son modeste traitement. N'y a-t-il pas en outre quelque chose d'humiliant d'entendre dire par tel ou tel municipal ou membre du Conseil général que l'instituteur occupe à lui seul le plus gros poste du budget communal. Remarquons cependant que la plupart des instituteurs touchent *très régulièrement* leur traitement et que rares sont ceux qui ne peuvent l'obtenir que par acompte.

Chacun donc se réjouissait de la motion Meyer et fut content de voir que le Grand Conseil, dans la dernière reprise de session, la renvoya au Conseil d'Etat *avec pressante recommandation*, ceci conformément au préavis de la Commission. Toutefois, M. Chuard, chef du Département, n'a pas paru partisan de la chose. Il a insisté sur un certain nombre d'inconvénients qui résulteraient, pour l'Etat, de ce mode de faire, et croit que cela diminuerait l'influence morale du maître. Il redoute cette centralisation et préfère le statu-quo, car ce mode de paiement, portant sur une somme de trois millions, exigerait un gros effort de trésorerie et une augmentation de bureaucratie.

Nous restons persuadé que les avantages qui en résulteraient compenseraient largement les inconvénients. L. G.

† **Léopold Perey.** — Encore un instituteur qui vient de mourir avant d'avoir pu accomplir la tâche qu'il s'était tracée. Le dimanche 11 mars, une foule nombreuse et sympathique accompagnait notre collègue au champ du repos de *Chapelle s/Moudon*.

C'est dans cette localité que L. Perey enseigna pendant les vingt années qu'il passa à la tête d'une classe. Il sut se faire aimer et respecter. M. le pasteur Rochat dit tout le bien que cet instituteur dévoué avait fait dans la commune et ce qu'il fit comme père de famille et comme citoyen.

M. Deppierraz, délégué du district, lui adressa un dernier adieu, au nom de la S. P. V., et, dans une vibrante allocution, parla de son activité pédagogique. Il dit toute l'affection que ses collègues avaient pour celui qui descendait si tôt dans la tombe.

Un camarade d'études, M. Métraux, releva ce qu'était M. Perey alors qu'il était à l'Ecole normale, le garçon doux et affectueux, estimé de tous.

Enfin, M. Guex, après avoir dit ce qu'avait été M. Perey, fit part à la famille affligée de la sympathie de la population tout entière. L. G.

⁂ † **Mme Wütrich-Margot.** — Le 15 mars, les derniers honneurs ont été rendus à Mme Wütrich-Margot, qui fut institutrice à Sainte-Croix pendant de nombreuses années.

Sortie de l'Ecole normale au printemps de 1873, elle dirigea quelques mois une des classes de l'Isle, avant de diriger celle de la Vraconnaz. En mai 1884, elle était au Château ; elle y resta jusqu'en automne 1891, où elle fut appelée à Sainte-Croix. Jusqu'à la fin de sa carrière, elle a été la régente d'une des classes inférieures. Elle aimait les petits, et les petits le lui rendaient bien. Combien, qui sont aujourd'hui pères de famille, ont passé sur les bancs de son école.

En automne 1914, Mme Wütrich dont la santé était ébranlée, dut demander un congé, et, au printemps suivant, elle prenait sa retraite, après quarante ans environ de bons services. Nous regrettons pour elle qu'elle n'ait pu jouir plus longtemps du repos qu'elle avait bien mérité. Nous le regrettons, et, pourtant, tout n'est-il pas bien, puisqu'en son âme la paix était descendue, et que c'est sans regret qu'elle a quitté ce monde !

Près de la tombe, M. Jaccard, délégué, a parlé au nom de la S. P. V. Il a fait part à la famille en deuil de la sympathie du corps enseignant. L. G.

⁂ **Ecoles normales.** — La cérémonie de la remise des brevets pour l'enseignement primaire a eu lieu le samedi 31 mars, à l'Ecole normale, en présence de M. le chef du Département de l'Instruction publique, de la commission du brevet, des membres du corps enseignant, des élèves et de très nombreux parents.

M. Savary, directeur, a rappelé la mémoire de M. Louis Hermenjat, ancien maître à l'Ecole d'application, à qui, à l'heure même, on rendait les derniers honneurs. Il s'est adressé ensuite aux élèves qui allaient quitter l'établissement, et, par quelques paroles pleines d'élévation et de cœur, leur a donné de derniers conseils. Puis il a pris congé de M. Chuard qui va quitter la direction du

Département de l'Instruction publique pour celle du Département de l'Agriculture et du Commerce ; il l'a remercié de la bienveillance qu'il a toujours témoignée à l'Ecole normale et l'a assuré de la profonde reconnaissance de tout le corps enseignant vaudois.

M. le conseiller d'Etat Chuard a dit combien il était attaché à l'Ecole normale et avec quelle joie il recevait une nouvelle volée d'instituteurs et d'institutrices. S'adressant aux nouveaux brevetés, il les a félicités de leurs succès, leur a recommandé d'être de fidèles pionniers de l'instruction primaire et les a assurés de la sollicitude du Département de l'Instruction publique.

Des chœurs dirigés par M. Troyon et une prière de M. le pasteur G. Meylan ont complété la cérémonie.

Obtiennent le brevet de capacité pour l'enseignement primaire :

MM. Louis Badan, Sullens. Marcel Belet, Le Mont. Maurice Bertholet, Rougemont. Alexandre Berthoud, Bretonnières. Alex Bocherens, Bex. Charles Buxcel, Romainmôtier. Lucien Chauvet, Collombier. Paul Chollet, Maracon. Samuel Cornaz, Faoug. Alexandre Favre, Ormont-Dessus. Alfred Gilliard, Mézières. André Leresche, Ballaigues. David Maillefer, Ballaigues. Adrien Martin, Neyruz. Maurice Meylan, Le Chenit. Georges Perriraz, Chavornay. Louis Pfister, Ruti (Zurich). Robert Rastorfer, Niederbipp (Berne). Jacques Rey, Oulens-s.-Lucens. François Rouge, Forel (Lavaux). Paul Schmidtmann, Lucens. Ulrich Thévenaz, Bullet. Auguste Urfer, Tierachern (Berne). Edouard Zinder, Châtel sur Morat.

Mlles Henriette Berruex, Ormont-Dessus. Marguerite Briod, Lucens. Violette Bourquin, Diesse (Berne). Blanche Buffat, Vuarrens. Marguerite Chevalley, Champtauroz. Clara Corboz, Corsier. Marthe Dutruit, Perroy. Marguerite Eberlé, Genève. Susanne Emery, Les Cullayes. Hélène Favez, Servion. Elsa Folly, Fribourg. Louise Gacon, St-Aubin. Elisabeth Gailloud, Rennaz. Berthe Jaques, Lutry. Renée Lambercy, Valeyres-s.-Rances. Alice Laurent, Fey. Madeleine Liardet, Belmont-s.-Lutry. Isabelle Maillard, Chesalles-s.-Oron. Bertha Maire, Vaulion. Madeleine Mayor, Echallens. Lucile Millioud, Penthéréaz. Berthe Monnier, Yverdon. Marguerite Reymond, Vaulion. Marie-Louise Rochat, l'Abbaye. Odette Roy, Agiez. Marguerite Zulauf, Château-d'OEx. Madeleine Zumkehr, Adelboden (Berne).

Obtiennent le brevet d'enseignement dans les écoles enfantines :

Mlles Ida Blanc, Châtelard. Julie Cavin, Vuillens. Renée Cuendet, Ste-Croix. Germaine Dubois, Mézières. Hélène Félix, la Rogivue. Rose Foretay, St-Sulpice. Yvonne Monney, Châtelard. Emilie Nicati, Moudon. Marthe Paul, Bellerive. Suzanne Payot, Corcelles-s.-Concise.

Obtiennent le brevet d'enseignement pour les travaux à l'aiguille :

Mlles Alice Bérard, Lausanne. Edmée Chaudet, Bougy-Villars. Germaine Dubois, Mézières. Yvonne Guex, Moudon. Fanny Maccaud, Echallens. Adeline Masson, Veytaux. Louisa Monnet, Grancy. Yvonne Monney, Châtelard. Emilie Nicati, Moudon. Augusta Richon, Tour-de-Peilz. Yvonne Zuber, Prilly.

Le prix de la Société vaudoise des Beaux-Arts a été décerné par moitié à

M. Lucien Chauvet et Mlle Marie-Louise Rochat; le prix Denéréaz par moitié MM. André Leresche et Paul Schmidtmann; le prix F. Cornamusaz par moitié à Mlle Alice Laurent et M. Adrien Martin.

⁂ **Société suisse des Maîtres abstinents.** — L'assemblée générale annuelle de la section vaudoise est fixée au samedi 21 avril, à 2 h. 30, à Lausanne, café-chocolat Gendre-Rossier, Madeleine, 2 (au 1er étage).

L'ordre du jour comprend une discussion sur ce sujet : « Que peut faire l'instituteur contre le gaspillage des denrées alimentaires et pour l'utilisation antialcoolique des fruits. » Tout d'actualité, présenté par M. le Dr R. Hercod, directeur du secrétariat antialcoolique suisse. Tous les collègues, non sociétaires, y sont aimablement conviés.

Il sera donné un bref aperçu des résultats de l'enquête concernant l'enseignement antialcoolique dans les écoles, faite auprès des instituteurs et des institutrices du district d'Aigle. Notre enquête sera poursuivie l'an prochain pour bénéficier des expériences des institutrices du reste du canton.

Qu'il nous soit permis de rappeler le dit questionnaire aux collègues qui n'y ont pas encore répondu, le retour se fait sans frais par emploi de l'enveloppe affranchie qui y est jointe. Nous en avons reçu en retour jusqu'ici le 50 % seulement. Si quelque collègue avait été oublié, nous lui serions reconnaissant de le solliciter auprès du soussigné.

Merci encore aux collègues qui nous ont fait si librement part de leurs utiles observations.

Pour le Comité : P. Burnier. (La Tine.)

CHRONIQUE GENEVOISE

Société pédagogique genevoise. — *Séance du 14 mars.* — Mlle W. Rosenbaum, prof. à l'Ecole nouvelle de la Chataigneraie, communique les expériences personnelles qu'elle a faites au cours de ses dernières années de pratique sur le jeu dans l'enseignement. Elle montre combien elle a pu, en présentant certaines matières du programme sous forme de jeu, y intéresser les enfants. Elle s'est, notamment, beaucoup servie de l'organisation de pièces scéniques pour entraîner ses élèves au travail. Nous n'en disons pas plus sur cette intéressante communication, car nous espérons que son auteur voudra bien en faire un résumé pour un prochain numéro de l'*Educateur* [1].

Ensuite, M. Gielly a présenté une série de petits modèles de bois fabriqués par des élèves de sa classe primaire, représentant des rouets à filer, des métiers à tisser, ou des engins de télégraphie optique, dans le genre du télégraphe de Chappe. Il s'agissait de voir comment ces enfants résoudraient le problème dont leur maître ne leur avait posé que l'énoncé. Plusieurs s'en sont tirés d'une façon très remarquable.

La discussion très nourrie qui a suivi ces deux communications a porté sur l'opportunité et la possibilité d'introduire le jeu dans l'enseignement du degré primaire. Sur le principe même de l'utilité du jeu comme tendant au maximum

[1] Nous avons reçu l'article de Mlle Rosenbaum, qui paraîtra dès que possible.

es ressorts d'attention et d'activité, tout le monde, ou presque, s'est trouvé d'accord. Tout au plus Mlle Métral demanda-t-elle qu'on mît à côté du principe du jeu celui de l'intérêt. Mais, ainsi qu'on le fit remarquer, le plus souvent, ces deux principes ne s'excluent pas chez l'enfant, le jeu étant, chez lui, la condition *sine qua non* pour susciter l'intérêt, surtout lorsqu'il s'agit, non d'écouter ou de voir, mais d'agir.

Mais pourra-t-on introduire dans l'école publique les procédés qui réussissent si bien dans l'enseignement? C'est ce que se sont demandé Mlle Vignier et M. Edm. Martin. Si l'on organise des comédies, des tableaux vivants, des concours de vitesse, etc., les enfants en tireront sûrement un très grand bénéfice, mais on n'arrivera jamais au bout des programmes. Or, ce qui importe avant tout, c'est de suivre le programme!

M. Gielly estime que puisque le programme s'oppose à l'emploi de la méthode du jeu, reconnue bonne au point de vue de l'éducation de l'esprit, c'est le programme qu'il faut sacrifier, et non la méthode du jeu. — Mlle Descœudres fait remarquer que les deux choses ne s'opposent pas nécessairement. Il semble qu'on perd du temps en présentant certains travaux sous forme de jeu. En réalité, on en gagne; car les choses ainsi apprises sont mieux retenues; le maître n'a pas besoin de répéter continuellement la même chose. — A l'appui de cette manière de voir, M. Gielly raconte qu'ayant employé, pour l'étude des fractions, un procédé intuitif et amusant qui lui a pris beaucoup de temps à exposer, et l'avait mis en retard sur le programme à suivre, il a constaté que ses élèves en avaient réellement profité, et, qu'au total, il avait gagné du temps. — Enfin, M. Claparède attire l'attention sur le fait que, à certains égards, l'équivalent chez l'enfant du travail de l'homme est non pas le travail scolaire, mais le jeu. L'homme travaille toujours en vue d'un certain but à atteindre; ce but manque le plus souvent à l'écolier. Le jeu, en plaçant devant les yeux de l'enfant un but, fictif il est vrai, donne à son activité un caractère essentiel du travail de l'adulte.

La fin de la séance a été consacrée à un entretien relatif à l'organisation du cinquantenaire de la Société pédagogique, qui sera célébré dans le courant de cette année.

En raison des fêtes de Pâques, la prochaine séance est renvoyée au troisième mercredi d'avril.

Conférences sur la Psychologie française contemporaine. — L'Institut J.-J. Rousseau organise sur ce sujet une série de douze conférences, qui seront données, du 11 avril au 15 mai, dans la Grande salle de l'Athénée. En voici le programme, dont la lecture fera regretter à plus d'un de nos lecteurs de ne pas habiter Genève pendant cette période :

M. le Dr Georges Dumas, professeur de psychologie à la Sorbonne, le mercredi 11 avril, à 8 h. 1/2 : Th. Ribot et l'Ecole idéologique française ; le jeudi 12 avril, à 5 h. : La guerre et les émotions.

M. le Dr Ernest Dupré, professeur de psychiâtrie à l'Ecole de médecine de Paris et médecin en chef de l'Infirmerie spéciale de la préfecture de police, le lundi 16 avril, à 5 h. : La mythomanie; le mardi 17 avril, à 5 h. : le puérilisme.

M. le Dr Maurice de Fleury, de l'Académie de médecine, le lundi 23 avril, à 8 h. 1/2 : La question des psychonévroses et de la rééducation ; le mardi 24 avril, à 5 h. : La psychose émotive.

M. le Dr Delmas, ex-chef de clinique des maladies mentales, le lundi 30 avril, à 8 h. 1/2 : Les psychoses de guerre ; le mardi 1er mai, à 5 h. : L'hystérie et l'hypnotisme.

Les cartes d'abonnement (du prix de 12 fr. pour la série complète, 8 fr. pour six conférences et 2 fr. pour une conférence isolée) sont offertes *à moitié prix* aux membres du corps enseignant. S'adresser à l'Institut Rousseau.

Ces conférences sont la contre-partie de celles que MM. Claparède et Pierre Bovet avient faites en janvier à la Sorbonne, où un très nombreux public avait applaudi nos compatriotes.

CHRONIQUE JURASSIENNE

Présidents des commissions scolaires du district de Moutier. — Sur l'initiative de MM. Joseph Girardin, juge, à Courrendlin ; Werner Brandt, directeur, à Reconvilier ; Georges Russbach-Haeni, industriel, à Court, et Emile Sautebin, notaire, à Moutier, les présidents des commissions scolaires du district de Moutier ont décidé la création d'une Amicale dans le but de traiter ou mettre à l'étude les questions scolaires intéressant plus particulièrement les autorités communales.

La première séance de l'association a eu lieu le 19 mars dernier à Moutier, sous la présidence de M. Emile Sautebin, président de la commission scolaire de Moutier. MM. Werner Brandt, à Reconvilier et Frauchiger, à Saules, ont adjoints à M. Sautebin pour constituer le bureau de l'Amicale.

Parmi les invités citons le secrétaire de la société des instituteurs, les présidents du Synode de district ainsi que leur secrétaire, l'inspecteur scolaire de l'arrondissement.

Après un discours de bienvenue de M. Emile Sautebin, M. l'inspecteur Gobat a touché quelques points du règlement déterminant les obligations des autorités scolaires.

M. Werner Brandt a traité ensuite la question des sorties prématurées de l'école. Un grand nombre de parents retirent leurs enfants de l'école dans le dernier mois de leur scolarité et payent une amende beaucoup trop faible, puisqu'elle ne se monte généralement qu'à 3 francs avec 2 fr. 45 de frais. La loi permet bien d'appliquer une amende de 6 francs, mais le juge s'en tient au minimum. M. Brandt estime que la fréquentation de l'école jusqu'au terme fixé par la loi est une nécessité au point de vue de la bonne marche des classes et de l'application du plan d'études. Il demande à ses collègues de bien vouloir avertir les industriels que l'embauchage d'enfants en âge de scolarité est interdit dès que l'enseignement scolaire et religieux est sacrifié au travail dans les fabriques.

Une discussion intéressante, à laquelle prennent part MM. Gross, pasteur ; Rebetez, secrétaire ; Russbach, fabricant ; Favret, directeur ; Sautebin, notaire, Nussbaumer instituteur, etc., aura certainement pour résultat de limiter la dé-

sertion de l'école qui menace de devenir la règle à la fin de la neuvième année scolaire.

M. Emile Sautebin, notaire, a présenté ensuite un rapport très intéressant sur les cours complémentaires et les expériences faites dans diverses parties du district.

Il en résulte que l'utilité des cours complémentaires et leur influence bienfaisante sur la plupart des jeunes gens de 18 et 19 ans sont incontestables. La réunion reconnaît l'utilité d'un cours de répétition pour les instituteurs. Ce cours aurait surtout pour but de mettre au point le programme et les méthodes à employer afin que l'enseignement ne soit pas seulement une répétition de l'école primaire, mais bien quelque chose de neuf, d'intéressant et de pratique.

Un cours complémentaire ne devrait jamais compter plus de 15 élèves; l'enseignement doit, autant que possible, être donné le jour. Le prix de l'heure est fixé à 2 fr. 50 au moins.

Parmi les questions soulevées et qui pourront faire l'objet des délibérations futures de l'Amicale des présidents, citons les écoles ménagères, la revision du plan d'études, ainsi que l'a établi M. Emile Sautebin, dans son discours d'ouverture.

Au banquet, servi à l'hôtel de la Gare, d'excellentes paroles ont été prononcées par MM. Brandt; Gross, pasteur; Graf, secrétaire de la société des instituteurs; O. Sautebin, président du Synode de district. Ajoutons que toutes les communes du district, sauf huit, étaient représentées à la réunion. H. Gobat.

PARTIE PRATIQUE

POUR LES PETITS. (*Exercice d'observation.*)

De l'eau pure et fraîche.

Matériel : Verres, vases, flacons, seau, eau, morceau de bois, clou.

Placer l'un auprès de l'autre deux verres semblables dont l'un rempli d'eau, l'autre vide.

La vue : Si on examine les deux verres à une certaine distance, ils semblent vides tous deux; ce n'est qu'en regardant de près qu'on s'aperçoit que l'un est plein d'eau. Cette erreur est due à ce que l'eau... n'a pas de couleur; elle est incolore. Qu'arrive-t-il si on met un morceau de bois dans le verre qui contient de l'eau?... On le voit très bien. Si on le place derrière le verre?... On le voit au travers : c'est que l'eau est... transparente comme le verre. Faire miroiter le soleil à la surface de l'eau. Se regarder dans l'eau : c'est comme un miroir.

Si on verse l'eau dans un autre verre, dans un flacon, quelle forme prend-elle? Celle du vase qui la contient, comme tous les liquides.

Plaçons une feuille sur l'eau : elle reste à la surface. Mettons-y un clou : il va au fond (la feuille est plus légère que l'eau; le clou est plus lourd qu'elle).

L'odorat : Flairer l'eau : elle n'a pas d'odeur; elle est inodore.

Le goût : En buvant de l'eau, on trouve qu'elle est... bonne, qu'elle est... fraîche, mais elle n'a pas de goût particulier.

Le toucher : Peut-on apprécier la fraîcheur de l'eau autrement qu'en la goûtant?... Oui, on éprouve aussi une sensation de fraîcheur lorsqu'on y trempe les doigts; on constate même qu'elle est fraîche en touchant simplement le vase qui la contient.

Pourriez-vous enlever le seau d'eau? Non, cependant, vous porteriez bien le seau vide... L'eau est pesante; elle est lourde.

Exercices de langage.

Les qualités de l'eau. L'eau peut être claire, pure, incolore, transparente, inodore, pesante. lourde, fraîche, bonne, potable, trouble. impure, colorée, froide, tiède, chaude, bouillante, mauvaise, savonneuse, sucrée. salée, amère, utile, nuisible, etc.

A quoi sert l'eau. Nous employons l'eau pour nous désaltérer, pour abreuver les animaux, pour arroser les plantes, pour nous laver, pour nous baigner, pour nettoyer nos vêtements et nos maisons, pour transporter des marchandises, pour faire marcher des usines, pour produire de l'électricité, etc.

LEÇON DE CHOSES

Degré intermédiaire.

La molasse.

La molasse est une pierre très employée dans les constructions. On en fait l'encadrement des portes et des fenêtres, des escaliers, des angles de murs, des piliers.

Elle est de couleur grise, plus ou moins foncée; elle a souvent une teinte verdâtre ou jaunâtre.

Elle est formée de grains de sable collés ensemble par une sorte de ciment. Ces grains sont d'inégale grosseur; plus ils sont petits, plus la molasse est dure et fine.

La molasse est une des pierres les plus tendres. Elle se taille facilement; c'est ce qui la fait choisir pour les moulures. Elle s'use malheureusement avec rapidité quand elle subit un frottement prolongé. La molasse a d'autres défauts : elle se *désagrège*, s'*effrite* et tombe en sable quand elle est exposée au soleil et à la pluie, au gel et au dégel. Elle absorbe l'eau et entretient l'humidité dans les murs; les maisons construites en molasse sont souvent humides et malsaines. Les fondements des murs ne doivent jamais être en molasse.

Cette pierre est très abondante dans le Plateau suisse; elle est recouverte le plus souvent d'une forte couche de terre végétale, mais on la voit aussi, en plusieurs endroits, apparaître sous forme de rochers. Le lit de plusieurs cours d'eau vaudois est creusé dans la molasse (Talent, Broye, Venoge).

La molasse employée pour les constructions est tirée des carrières; les *carriers* la débitent en blocs que l'on taille ensuite.

Les pierres formées comme la molasse sont des *grès*. La molasse est un grès tendre; la pierre des meules est un grès fin et dur. Les grès très grossiers, formés de sable et de cailloux arrondis sont des *poudingues*. M. Panchaud.

RÉCITATION

Aux fillettes.

Voici le temps où les fillettes
Cueillent au bois les violettes.
Je voudrais savoir à quoi vous songez
Tandis que les humbles fleurettes
Deviennent bouquets sous vos doigts légers?

— Chacune rentrera fleurie;
Nous dirons : Petit père, ou bien : Mère chérie,
Voici les fleurs de la saison.

— C'est bien dit. Mais soyez les fleurs de la maison,
Aimables, modestes, charmantes.
On vous aime : soyez aimantes.
Pour fleurir la vie et la parfumer,
Il suffit d'aimer.

MAURICE BOUCHOR.

La fuite de l'hiver.

1. Sentant le vent tiède proche,
L'hiver que la peur harcèle,
Lance la dernière grêle
Qui reste dans sa sacoche.

2. Il a vidé la besace
Où, lorsqu'il vient de Norvège,
Il met ses flocons de neige
Et ses pendillons de glace.

3. Mais les poches pendent flasques
Il en tire, mal gelées,
Des débris de giboulées
Dans des restes de bourrasques.

4. Il s'en retourne à son pôle
Remplir son sac de froidure,
Qu'à la saison âpre et dure
Il reprendra sur l'épaule.

5. Et, vieux vagabond morose,
Vieux bourru, semeur de rhumes,
Il reviendra de ses brumes,
Aux premiers jours de nivôse,

6. Pour jeter à mains ouvertes,
En sacrant dans ses rafales,
Ses récoltes boréales
Sur nos pauvres plaines vertes.

AUGUSTE ANGELLIER.

Degré supérieur.

CIVILISATION

Climats et maisons.

L'observation des constructions édifiées par les hommes et destinées à leur servir de demeures nous révèle à la fois des ressemblances générales et une infinie variété.

Partout ces demeures (huttes, cabanes, maisons) doivent protéger l'homme contre le froid, le chaud, la pluie, la neige, le vent, ou contre certains animaux et même contre les êtres humains. Partout il faut des murs, un toit, des ouvertures. Les diverses nécessités que nous venons d'énumérer entraînent des consé-

quences qui déterminent la configuration, l'architecture générale des constructions devant abriter l'homme et sa famille. D'autre part, si ces diverses constructions dont l'homme a besoin sous tous les cieux se ressemblent à cause de leur but essentiellement protecteur, elles frappent l'observateur par l'infinie variété de leurs *formes*, de leurs *plans*, de leurs *dimensions*, de leur *environnement* immédiat, etc.

(Donner des exemples, en Suisse d'abord, de constructions habitables de types divers ; puis passer en revue les principaux types d'habitations dont il a été question dans les leçons d'histoire et de géographie.)

Pourquoi toutes ces différences? Est-ce pur caprice de la part des constructeurs? Est-ce besoin de nouveauté, d'originalité? Est-ce une mode inexplicable? Ou bien ce qui différencie les maisons des Chinois de celles des Allemands ou des Italiens est-ce la nécessité, des besoins particuliers à chacun de ces peuples, besoins déterminés par la nature du sol, des matériaux, et par les climats si divers sous lesquels ils doivent lutter pour se maintenir en santé et en vie?

Raisonnons donc ensemble.

Pensez-vous, par exemple, que ce soit la pure fantaisie qui a poussé et qui pousse encore les architectes de la Hollande, de l'Ecosse ou de la Suède à donner aux toits qu'ils construisent, une inclinaison aussi accentuée? Pourquoi *toutes* les maisons de ces pays ont-elles des toits très inclinés? Pourquoi quelques constructeurs, pour se distinguer des autres, n'ont-ils pas fait des toits plats? A cause, évidemment, des grandes quantités de pluie ou de neige qui tombent sur ces pays. Pourquoi, au contraire, les maisons d'Egypte ou de Syrie ont-elles des toits en terrasse? Parce que le ciel de ces contrées est constamment sec. Pourquoi, d'autre part, les Japonais font-ils des maisons si basses? Est-ce parce qu'ils ne sauraient pas en élever à 2, 3 ou même 10 étages? Non, mais c'est que leurs matériaux de construction sont trop légers et les secousses de tremblement de terre trop fréquents pour que leur vie soit en sûreté dans de hautes maisons.

En poursuivant ainsi notre examen, à propos des diverses espèces de demeures que nous avons observées nous-mêmes, dans notre propre contrée ou que nous avons pu observer par le moyen des photographies, ou dont les voyageurs nous ont fait la description, nous trouverions que toujours et partout le plan des maisons, leur architecture, leur ornementation est déterminée par les *matériaux* dont disposaient les constructeurs et par l'*influence du climat*.

Occupons-nous tout d'abord de l'influence des matériaux. Sans doute, avec les moyens de transport dont on dispose aujourd'hui, trains et navires, et avec de l'argent pour en payer les frais, on peut amener partout la pierre, le fer, les bois de charpente et de menuiserie. A mesure que la civilisation s'étend à la surface du globe, les hommes auront à leur disposition des matériaux plus résistants, plus durables. Mais il faudra du temps encore, sans doute, jusqu'à ce que partout la pierre et la brique aient remplacé le bambou, la paille, le pisé, le bois, les roseaux et même la glace avec laquelle le Groenlandais fabrique sa hutte. Dans certaines régions africaines, où jusqu'ici les indigènes se faisaient de misérables huttes en branchages, on leur a enseigné l'art de cuire les briques et de les confectionner avec l'argile dont le sol est abondamment fourni. Les maté-

riaux étaient sous leurs pieds, mais l'art et la science manquaient à ces populations.

Dans notre pays, il est certain que la nécessité de se servir des matériaux les plus proches, les moins coûteux a déterminé et déterminera longtemps encore la diversité frappante des constructions. Les chalets du Valais, de l'Oberland, les maisons du haut Jura, les constructions du plateau suisse diffèrent grandement à cause des matériaux dont on a dû se servir pour les édifier.

Si nous étudions l'influence du *climat*, nous serons amenés à constater que la *pluie* et la *neige*, le *vent*, le *soleil* forcent les architectes ou à employer tel genre de construction ou à préférer certains matériaux à d'autres.

Ainsi dans les contrées où il pleut fréquemment, il faut couvrir les maisons de toits protecteurs très inclinés, il faut éviter le bois à l'extérieur des maisons (ou si on l'emploie, le peindre très soigneusement). D'autre part, dans les endroits où il n'y a pas de sources, il faut de toute nécessité creuser des puits et les protéger par des petits édifices, recueillir l'eau des toits dans des citernes.

Les pays très secs et très ensoleillés sont ceux des petites fenêtres, étroites, des arcades, des portiques où l'on cherche l'ombre. Ceux dans lesquels le vent souffle ordinairement avec constance et avec énergie évitent les volets qui font le charme de nos beaux chalets et de nos fermes suisses. Dans ces contrées-là, les toits débordent très peu sur la rue; les avant-toits sont très étroits. Il semble que les maisons portent un chapeau trop petit et ceux qui sont habitués aux avant-toits si majestueux des chalets oberlandais ou jurassiens ont quelque peine à accoutumer leur œil aux toits belges ou hollandais. Pour se protéger contre le vent pernicieux de la mer, les fermiers ardennais ou normands plantent autour de leurs fermes de solides haies d'épines, de charmille ou des rangées de peupliers. En Belgique, dans le nord de la France, on cimente les tuiles les unes aux autres.

Partout l'homme a dû s'ingénier à *adapter* sa demeure aux circonstances extérieures. Quand, plus tard, vous voyagerez ; quand vous aurez l'occasion de lire des narrations de voyageurs et de voir des gravures, essayez de vous rendre toujours mieux compte de ce qui a forcé les habitants de tel ou tel pays à construire comme ils l'ont fait. De cette manière, vous ne tarderez pas à constater que les moindres choses prennent de l'importance, nous instruisent et nous font sympathiser avec des gens qui nous sont parfois bien étrangers, mais qui, comme nous, ont de la peine à gagner leur vie et à résister aux multiples causes de destruction qui semblent se liguer contre les êtres vivants.

Rédactions : Décrivez une maison caractéristique de votre village (de la rue que vous habitez). — Une jolie maison. — L'influence du climat sur le genre d'habitation. — Comparez une habitation rurale avec la maison d'école.

L.-S. P.

PENSÉE

Il y a des points sur lesquels il faut s'entendre parfaitement, complètement, ou se taire ; l'amitié intime n'admet que l'harmonie ou le silence. — Guizot.

RÉDACTION

Sujets avec sommaire.

Respectons les nids. — Vous avez appris que votre ami avait l'habitude de dénicher les nids. Vous lui écrivez pour lui rappeler les recommandations faites à l'école et vous cherchez à lui expliquer pourquoi il faut se garder de faire la chasse aux oiseaux.

Les devoirs actuels des civils. — Exposez comment, dans la vie civile, un homme qui n'est pas apte au service militaire doit s'acquitter en ce moment de ses devoirs envers la patrie. Rappelez avec quel dévouement les soldats à la frontière remplissent leur devoir. Les civils doivent aussi servir le pays : paiement des impôts; respect des lois; acceptation courageuse de tous les ennuis et sacrifices que la guerre entraîne ; participation aux œuvres en faveur des soldats et des malheureux ; union avec tous les concitoyens.

L'ENSEIGNEMENT EXPÉRIMENTAL DE L'AGRICULTURE A L'ÉCOLE PRIMAIRE. (Suite[1].)

La vigne.

a) Observer la constitution de la vigne : tige flexible, incapable de se tenir dressée, et qui se fixe par des vrilles. Noter que ces vrilles sont de petits rameaux transformés — adaptés à la vie grimpante. Remarquer, au cours de la végétation, avant la floraison, que certains rameaux florifères subissent cette transformation.

b) Examiner une treille bien dirigée; observer les soins qu'on lui donne, et particulièrement la taille. Remarquer que les rameaux fertiles sont généralement portés par le « jeune bois » (bois d'un an) et développent habituellement deux grappes, tandis que les rameaux nés sur le « vieux bois » sont ordinairement stériles.

c) Examiner une fleur au moment où elle s'épanouit; voir la façon curieuse dont la corolle se détache et continue à protéger, pendant quelque temps, à la façon d'un parapluie, les 5 étamines et le pistil. Suivre le développement de celui-ci, la formation du fruit.

d) Lorsque les raisins sont bien formés, en enlever le quart ou la moitié sur quelques grappes, en les coupant avec des ciseaux, et se rendre compte, plus tard, des avantages de cette opération (grains plus gros, plus colorés...).

e) Observer des raisins mûrs; examiner la couleur de la pulpe et celle du jus (raisins noirs et raisins blancs); isoler les pépins (graines), puis les semer et noter leur développement.

f) Faire des boutures et des greffes-boutures.

g) Assister à la création d'un vignoble : choix du terrain, préparation du sol, fumure, plantation, etc.

h) Observer une vigne phylloxérée : arracher un cep malade et examiner, à la loupe, les insectes qui vivent sur les radicelles; en dessiner un.

[1] Voir l'*Educateur*, nos 4 et 12.

i) Observer une vigne atteinte de maladies cryptogamiques : oïdium, mildiou... et suivre l'évolution de ces maladies, puis examiner les soins qu'on lui donne.

j) Préparer la « bouillie bordelaise » en versant un lait de chaux dans une dissolution de sulfate de cuivre — jusqu'à ce que le mélange soit sans action sur le papier de tournesol.

k) Etudier les insectes parasites de la vigne : pyrale, cochylis..., constater leurs dégâts et se rendre compte des moyens employés pour les combattre ou les éviter.

La vendange, le vin.

a) Assister aux diverses opérations de la vendange et de la fabrication du vin : cueillette du raisin, foulage, mise en cuve, fermentation, entonnage, etc., puis, plus tard, observer les opérations terminales : collage, soutirage, etc. Se rendre compte des diverses précautions prises pour préserver le vin des maladies microbiennes et assurer sa conservation.

b) Réaliser une expérience de fermentation. A cet effet, remplir, avec des raisins écrasés, un bocal de 1 à 2 litres de capacité, et adapter au bouchon un tube recourbé plongeant dans un verre contenant de l'eau de chaux ; constater que celle-ci se trouble sous l'action du gaz carbonique dégagé. (Il est bon d'empêcher le refroidissement du flacon en l'entourant de plusieurs feuilles de papier.)

Opérer avec des raisins blancs, des raisins rouges, ou avec le jus seulement des uns ou des autres, et comparer les résultats obtenus.

(*A suivre.*) P. Chauvet.

ARITHMÉTIQUE

Solution des problèmes pour les maîtres.

du 10 mars 1917 (N° 10).

N° 1

L'énoncé du problème montre que la surface du triangle rectangle, supérieure à 25 m², est égale au contour, et que les côtés doivent être exprimés en nombres entiers. L'identité de Pythagore donne, en faisant $a = 1, 2, 3, 4...$; $b = 1, 2, 3, 4...$ etc., tous ces triangles. Cette identité est

$$(1) \quad (2\,ab)^2 + (a^2 - b^2)^2 = (a^2 + b^2)^2$$

dont les cathètes sont $2\,ab$ et $a^2 - b^2$, et l'hypothénuse $a^2 + b^2$.

Le contour sera $(2\,ab) + (a^2 - b^2) + (a^2 + b^2) = 2\,a\,(a + b)$,

et la surface $\dfrac{2\,ab \times (a^2 - b^2)}{2} = ab\,(a^2 - b^2)$ ou $ab\,(a - b)\,(a + b)$.

Le contour étant égal à la surface, nous avons :

$$2a\,(a + b) = ab\,(a - b)\,(a + b)$$

Divisant par $a\,(a + b)$, on obtient

$$2 = b\,(a - b)$$

Le nombre 2 doit être décomposé en 2 facteurs b et a — b, ce qui produit les seules combinaisons $2 = 1 \times 2$ et $2 = 2 \times 1$.

La 1re donne $b = 1$, $a - b = 2$, donc $a = 3$, d'où en portant ces valeurs dans

l'identité (1) $6^2 + 8^2 = 10^2$. Les côtés seraient 6, 8 et 10 m., le contour 24 m. et la surface 24 m², inférieure à 1/4 are, solution à rejeter.

La 2me donne $b = 2$, $a - b = 1$, donc $a = 3$, d'où la substitution dans l'identité (1) donne

$12^2 + 5^2 = 13^2$. Les côtés mesureraient donc *5* m., *12* m. et *13* m., le contour *30* m. et la surface *30* m².

C'est la solution demandée. M. à L.

No 2. (Solution arithmétique.)

Les quatre années qu'il manquerait à l'instituteur ne peuvent provenir des années faites en plus à A et en moins à B, puisque celles-ci se compensent. Cette différence ne peut donc être causée que par la différence des stages respectifs qu'il a faits, et qu'il ferait à C et à D. Or, puisque le double du temps resté à C est égal à la moitié du stage fait à D., nous en concluons que les années de stage à C et à D sont entre elles comme 1 et 4. Donc la somme des années passées à C et à D est égale à 5 fois le nombre des années passées à C. Mais dans l'hypothèse de notre instituteur, cette somme ne serait égale qu'à 4 fois le stage réel fait à C. La différence de ces deux stages est donc égale au stage réel à C., c'est-à-dire à 4 ans. Le stage réel à D sera donc égal à $4 \times 4 = 16$ ans. Le nombre d'années fait dans chaque localité dans l'hypothèse de l'instituteur sera égal à 8 ans, ce qui fait qu'il a été 6 ans à A et 10 ans à B. En résumé, nous avons donc les stages suivants : *A : 6 ans ; B : 10 ans ; C : 4 ans ; D : 16 ans.*

M. Fromaigeat.

Ont répondu : MM. Ed. Baumgartner, Bienne ; J. Reiser, Mormont ; J. Etienne-Mathey, Tramelan ; G. Triponez, Noirvaux ; L. Schülé, Lausanne ; J. Grize, Les Verrières ; A. Corbaz, Gingins ; C. Vuagniaux, Chêne-Pâquier ; M. Fromaigeat, La Chaux s/ Breuleux ; J. Rollier, Reconvilier, et Mlle F. Reber, Yverdon. Reçu aussi une solution non signée.

Problèmes pour les maîtres.

(A proposer aussi aux élèves avancés des classes primaires.)

1. Trois écoliers Georges, Henri et le petit Nicolas ont reçu en commun de l'autorité municipale, pour y planter des pommes de terre, une parcelle de terrain. Georges et Henri ont mis ensemble 1 h. 12 min. pour la bêcher ; Georges et Nicolas y auraient employé 1 h. 1/2 et Nicolas et Henri en seraient venus à bout ensemble en 2 h. Combien aurait-il fallu de temps à chacun d'eux ?

2. Vous me demandez combien j'ai déjà fait de jours de service militaire depuis la mobilisation générale ? Plus d'une année certainement. Le nombre qui l'exprime est divisible par 5 et le quotient de cette division est le nombre formé par les deux derniers chiffres du nombre que vous me demandez. M. à L.

Adresser les réponses, avant le 20 avril, au Rédacteur de la Partie pratique.

N.-B. — Merci à M. Rollier pour son problème qui sera utilisé prochainement.

Lausanne, Imprimeries Réunies S. A. — J. Cordey, éditeur.

ART. INSTITUT ORELL FÜSSLI,
ÉDITEURS ◆◆◆ ZURICH

Raccolta di letture italiane

Sous ce titre nous offrons à nos écoles une collection d'auteurs italiens, préparée par l'auteur bien connu de l'ouvrage *Corso pratico di lingua italiana*, M. le Prof. Dr L. Donati.

Le premier cahier vient de paraître :

Allessandro Manzoni, I Promessi Sposi
Pagine scelte.

200 pages avec 14 illustrations, relié toile. Fr. 2 —

Cette édition présente environ un cinquième soit les meilleures parties de l'original, reliées entre elles par des résumés, de manière que le livre ne perd rien de sa valeur littéraire.

L. Donati, **Corso pratico di lingua italiana.**
Edizione per le scuole *francesi*.
2me édition 8° . . . . . Relié Fr. 4 50

Tous ceux qui désirent un manuel pratique pour l'étude de la langue italienne, trouveront ici un ouvrage consciencieux. Les exercices sont bien choisis, et soigneusement gradués. Nous recommandons spécialement cette grammaire au moment de la rentrée des classes.

En vente dans toutes les librairies ou directement chez l'éditeur.

O. F. 7602 Z.

ASSURANCE VIEILLESSE

subventionnée et garantie par l'Etat.

S'adresser à la **Caisse cantonale vaudoise des retraites populaires,** à Lausanne. Renseignements et conférences gratuits.

MAIER & CHAPUIS, LAUSANNE

RUE ET PLACE DU PONT

MAISON **MODÈLE**

COSTUMES

sur mesure et confectionnés

coupe élégante et soignée

VÊTEMENTS

pour cérémonies

MANTEAUX

de Pluie

SOUS-VÊTEMENTS

CHEMISERIE

10 % au comptant aux instituteurs de la S.V.P.

Pour pouvoir être utilisés pour le numéro de la semaine les changements d'adresses doivent parvenir à la Gérance avant le MARDI A MIDI.

Les réclamations de nos abonnés étant le seul contrôle dont nous disposons, prière de nous faire connaître toutes les irrégularités qui peuvent se produire dans l'envoi du journal.

Papier d'étain

5 à 6 fr. le kilo.

(Papier d'argent)

Papier d'aluminium, fr. 1.50. — Est toujours acheteur.

J. GOLDBERG, Zurich, Mullerstrasse, 25

Indiquer la quantité. OFc. 4861 Z.

Vêtements confectionnés

et sur mesure

POUR DAMES ET MESSIEURS

J. RATHGEB-MOULIN

Rue de Bourg, 35, Lausanne

Draperies, Nouveautés pour Robes.
Trousseaux complets.

Articles pour Blouses. — Costumes. — Tapis. — Rideaux.

Escompte 10 0/0 au comptant.

SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

Comité central.

Genève

MM. **Tissot** E., président de l'Union des Instituteurs prim. genevois, Genève.
Rosier, W., cons. d'Etat, Petit-Sacconnex.
Pesson, Ch., inspecteur, Genève.
Mlle **Dunand,** Louisa, inst. Genève.
Métral, Marie, Genève.
MM. **Claparède,** Ed., prof. président de la Société pédagogique genevoise, Genève.
Charvoz, A., instituteur, Chêne-Bougeries
Dubois, A., » Genève.

Jura Bernois.

MM **Gylam,** inspecteur, Corgémont
Duvoisin directeur, Delémont.
Baumgartner, inst., Bienne.
Marchand, directeur, Porrentruy.
Mœckli, instituteur, Neuveville.
Sautebin, instituteur, Reconvilier.

Neuchâtel.

MM. **Decreuze,** J., inst., vice-président de la Soc. pédag. neuchâteloise, Boudry.
Rusillon, L., inst., Couvet.

Neuchâtel.

MM. **Steiner,** R., inst., Chaux-de-Fonds
Hintenlang, C. inst., Peseux.
Renaud, E., inst. Fontainemelon.
Favre, H., inst., Le Locle.

Vaud.

MM. **Visinand,** E., instituteur président de la Soc. pédag. vaudoise, Lausanne.
Allaz, E., inst., Assens.
Barraud, W., inst., Vich.
Baudat, J., inst., Corcelles s/Concise
Berthoud, L., inst., Lavey
Mlle **Bornand,** inst., Lausanne.
MM. **Briod.,** maître d'allemand, Lausanne.
Cloux, J., inst., Lausanne.
Dufey, A., inst., Mex.
Giddey, L., inst., Montherod.
Magnenat, J. inst., Renens.
Métraux, inst. Vennes s. Lausanne
Pache, A., inst., Moudon.
Porchet, inspecteur. Lausanne.
Panchaud, A., député, Lonay.
Petermann, J., inst., Lausanne.

Bureau de la Société pédagogique de la Suisse romande.

MM. **Quartier-la-Tente,** Cons. d'Etat, Neuchâtel.
Latour, L., inspecteur, Corcelles.
Présidents d'honneur.
Hoffmann, F. inst. Président Neuchâtel
Huguenin, V. inst. vice-président, Locle.

MM. **Brandt.** W., inst., secrétaire, Neuchâtel.
Briod, Ernest, rédacteur en chef, Lausanne.
Cordey, J., instituteur, trésorier-gérant. Lausanne.

TOUT

ce qui a rapport
ou concerne la

MUSIQUE

les

Instruments et leurs Accessoires

en tous genres

HARMONIUMS

et

PIANOS

droits et à queue

TRÈS GRAND CHOIX ET POUR TOUTES LES BOURSES

chez

FŒTISCH FRÈRES S. A.

à Lausanne, Vevey et Neuchâtel

LIBRAIRIE THÉATRALE

Prix spéciaux pour Instituteurs, Pensionnats et Prof. de Musique.

LIBRAIRIE MUSICALE

Lausanne — Imprimeries Réunies (S. A.) — J. Cordey, éditeur.

DIEU HUMANITÉ PATRIE

LIIIme ANNÉE. — No 15. LAUSANNE — 14 avril 1917

L'EDUCATEUR

(·EDUCATEUR·ET·ECOLE·RELUIS·)

ORGANE

DE LA

Société Pédagogique de la Suisse romande

PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

Rédacteur en Chef :

ERNEST BRIOD

La Paisible, Cour, Lausanne.

Rédacteur de la partie pratique :

JULIEN MAGNIN

Instituteur, Avenue d'Echallens, 30.

Gérant : Abonnements et Annonces :

JULES CORDEY

Instituteur, Avenue Riant-Mont, 19, Lausanne

Editeur responsable.

Compte de chèques postaux No II, 125.

COMITÉ DE RÉDACTION :

VAUD : L. Grobéty, instituteur, Vaulion.
JURA BERNOIS : H. Gobat, inspecteur scolaire, Delémont.
GENÈVE : W. Rosier, conseiller d'Etat.
NEUCHATEL : H.-L. Gédet, instituteur, Neuchâtel.

PRIX DE L'ABONNEMENT : Suisse, 5 fr.; Etranger, 7 fr. 50.

PRIX DES ANNONCES : 30 centimes la ligne.

Tout ouvrage dont l'*Educateur* recevra un ou deux exemplaires aura droit à un compte-rendu s'il est accompagné d'une annonce.

On peut s'abonner et remettre les annonces :

LIBRAIRIE PAYOT & Cie, LAUSANNE

Cours pour l'introduction du manuel fédéral de gymnastique de filles.

La Société suisse des Maîtres de gymnastique organise, à l'intention des directeurs de cours cantonaux et du personnel enseignant, un Cours à l'introduction du Manuel fédéral de gymnastique de filles, paru l'an dernier. Il aura lieu à la Chaux-de-Fonds, du 16 au 28 juillet.

Directeurs du cours : MM. G. Bubloz, professeur à la Chaux-de-Monds, et L. Guinand, professeur à Locarno.

Maximum des participants : 32. Tous doivent enseigner la gymnastique dans les IIe et IIIe degrés ou se préparer à l'enseignement spécial de cette branche, dans les écoles. On tiendra compte des inscriptions dans l'ordre suivant :

1° Personnes désignées par les Départements de l'Instruction publique des cantons romands ou bilingues et du Tessin.

2° Autres candidats, dans l'ordre des inscriptions et conformément à une répartition équitable entre les cantons.

Les participants se pourvoiront au préalable du Manuel fédéral de gymnastique pour jeunes filles. (Editeur : Département de l'Instruction publique du canton de Zurich.)

Tous les participants qui se conformeront aux prescriptions relatives aux cours recevront une indemnité journalière de 3 fr.

S'inscrire jusqu'au 10 juin auprès de M. Auguste Frei, président de la Société suisse des Maîtres de gymnastique, à Bâle.

Cours normal de gymnastique pour garçons.

Sous les auspices du Département militaire suisse, la Société suisse des Maîtres de gymnastique organise, au Locle, un cours normal de deux semaines pour l'étude du programme des Ier et IIme degrés applicable aux enfants de sept à douze ans.

Directeurs du cours : MM. C. Bornand, professeur à Genève, et A. Huguenin, professeur de gymnastique à Lausanne.

Seront admis sans autre formalité les instituteurs et les institutrices. Pourront se faire inscrire aussi d'autres personnes, à la condition d'établir qu'elles se préparent à l'enseignement de la gymnastique dans les écoles ; elles devront alors fournir des indications sur leur préparation antérieure et leurs aptitudes. A cet effet, il leur sera remis un questionnaire à remplir.

Le maximum des participants est limité à trente-deux. Les participants doivent suivre le cours complet et prendre part à tous les exercices.

Le programme d'enseignement est basé sur l'emploi du Manuel fédéral de gymnastique.

Le Département militaire suisse accorde aux participants une indemnité journaliàre de trois francs, plus leurs frais de déplacement en IIIme classe. En outre, ceux qui ne sont pas de la localité même où se donne le cours reçoivent une indemnité de deux francs par nuit.

Les Départements de l'Instruction publique des cantons ont été sollicités d'accorder à leurs ressortissants des subventions ; toutefois les demandes de subsides doivent être renouvelées directement par les intéressés aux autorités cantonales dont ils dépendent.

Délai fatal pour les inscriptions : 10 juin 1917. S'adresser à M. Auguste Frei, président de la Société suisse des Maîtres de gymnastique, Bâle.

L'Intermédiaire des Educateurs

publié par l'Ecole des Sciences de l'Education

(Institut J.-J. Rousseau)

Abonnements : Suisse 3 fr. — Etranger 3 fr. 50.

(Pour instituteurs : Suisse 1 fr. 50. — Etranger 2 fr.)

S'adresser : Taconnerie 5, GENÈVE.

VAUD

INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES

PLACES PRIMAIRES AU CONCOURS

INSTITUTEURS. Prilly : fr. 1800, indemnité de logement de fr. 500, plus 3 augmentations triennales de fr. 100 chacune; le titulaire sera tenu d'habiter le territoire de la commune; 20 avril. — **Chapelle s. Moudon :** fr. 1800, plus logement, jardin, plantage, 8 stères de bois de sapin et 100 fagots, à charge de chauffer la salle d'école; 20 avril. — **Bex (Fenalet) :** fr. 1800, logement et jardin, plus 4 augmentations de fr. 50 chacune, après 5, 10, 15 et 20 ans de service dans le canton; 20 avril. — **Bex :** maître de gymnastique au collège mixte et aux écoles primaires de la commune; 32 h. de leçons par semaine; fr. 2300 pour toutes choses, plus 4 augmentations de fr. 50 chacune, après 5, 10, 15 et 20 ans de service dans le canton; 20 avril. **Chavannes-le-Chêne :** fr. 1800, logement, jardin, plus 4 stères de bois et 100 fagots à charge de chauffer la salle d'école; 24 avril. — **Forel (Lavaux) : Pont-de-Pierre :** fr. 1800, logement, jardin et bois nécessaire au chauffage de la salle d'école; 24 avril.

INSTITUTRICES. Vaulion : fr. 1200, plus indemnité de fr. 150 pour logement et fr. 20 pour jardin; 20 avril. — **Bex** : maîtresse de travaux à l'aiguille; 32 h. de leçons par semaine; fr. 1150 pour toutes choses, plus 4 augmentations de fr. 25 après 5, 10, 15 et 20 ans de service dans le canton; 20 avril. — **Montreux :** maîtresse de travaux à l'aiguille et d'économie domestique dans les classes primaires de **Clarens** (commune du Châtelard); 25 h. de leçons par semaine au minimum; fr. 50 l'heure annuelle, plus 6 augmentations successives de fr. 2 l'heure, après 3, 6, 9, 12, 15 et 20 ans de service dans le canton; 20 avril. (Les candidates sont priées de ne se présenter que sur invitation spéciale.)

Enseignement primaire.

Les membres du personnel enseignant primaire qui auront accompli leur troisième année d'enseignement dans le courant du 1er semestre 1917, sont priés de faire parvenir au Département, **avant le 1er mai**, leurs pièces justificatives, soit des attestations des commissions scolaires indiquant les dates et la durée de leurs fonctions dans chaque localité.

Il est rappelé, d'autre part, à MM. les instituteurs qu'ils doivent aviser le Département de leur incorporation militaire dès leur sortie de l'école de recrues, ainsi que tout changement d'incorporation ou de grade.

MM. les instituteurs et Mmes les institutrices sont informés qu'ils doivent adresser au Département une lettre pour chacune des places qu'ils postulent et indiquer l'année de l'obtention de leur brevet. Le même pli peut renfermer plusieurs demandes.

Les demandes d'inscription ne doivent être accompagnées d'aucune pièce. Les candidats enverront eux-mêmes leurs certificats aux autorités locales

Service de l'Enseignement primaire.

ASSURANCE VIEILLESSE

subventionnée et garantie par l'Etat.

S'adresser à la **Caisse cantonale vaudoise des retraites populaires,** à Lausanne. Renseignements et conférences gratuits.

ÉPARGNE SCOLAIRE

La Caisse mutuelle pour l'Épargne, 62, rue du Stand, **Genève,** fournit gratuitement tous les renseignements pour organiser l'**Epargne scolaire.**

Librairie PAYOT & Cie, Lausanne

Vient de paraître

KUMMERLY-ROSIER

Cartes scolaires de la Suisse

pour l'enseignement secondaire (édition française). Echelle : 1/600 000.

Edition A. CARTE MUETTE ..... **fr. 0,65**
Edition B. CARTE PHYSIQUE ET POLITIQUE ..... **fr. 0,65**
Edition C. CARTE-RELIEF ..... **fr. 0,90**

La Librairie Payot et Cie publie, avec la collaboration de M. W. Rosier, une nouvelle **EDITION FRANÇAISE** des cartes scolaires de la Suisse de M. Kummerly. Dire que ces cartes sortent de l'Institut géographique Kummerly et Frey, à Berne, dont les publications sont depuis longtemps connues et appréciées, c'est garantir leur caractère scientifique et leur bienfacture.

Ces cartes sont destinées à l'enseignement secondaire. Leur échelle 1/600000 permet de faire à ce degré une étude de la Suisse aussi complète qu'on peut le désirer. Tout en les maintenant à un prix modique, les éditeurs ont tenu à les imprimer sur papier java, qui est fort et solide.

Cette édition comprend trois cartes, à savoir :

a) La **CARTE MUETTE** (édition *A*),

où le dessin des montagnes en hachures et du réseau des rivières (en bleu), n'étant troublé par aucun nom, fournit une représentation aisément compréhensible de la géographie physique de la Suisse. Les limites des cantons et les lignes ferrées sont indiquées, ainsi que les positions des localités. C'est la carte en usage dans les examens de recrues.

b) La **CARTE PHYSIQUE ET POLITIQUE** (édition *B*),

qui contient toutes les indications nécessaires pour une étude détaillée et complète de la Suisse au degré secondaire. Les montagnes, fort bien dessinées, y sont représentées par des hachures; le trait bleu des rivières permet de le distinguer nettement sans trop charger la carte. De même, la teinte bistre des montagnes et les teintes plates qui recouvrent et différencient les cantons sont tenues assez claires pour ne rien enlever à la lisibilité des noms, qui est parfaite.

c) La **CARTE-RELIEF** (édition *C*)

renferme la même nomenclature (en français) que la carte précédente, mais, comme son nom l'indique, elle est avant tout destinée à donner une image facile à saisir de la configuration du pays. Sous ce rapport, elle est vraiment parlante. Le relief y est figuré d'après les principes qui ont présidé à l'établissement de la Carte murale-scolaire de la Suisse, publiée par la Confédération, c'est-à-dire au moyen de courbes de niveau, qui forment la substructure de la carte, et de teintes dégradées qui les recouvrent sans les effacer. Si les cantons ne sont pas différenciés par des teintes plates, du moins un liseré de couleur marque leurs frontières.

Aujourd'hui où la question de l'éducation civique est plus que jamais à l'ordre du jour, il est intéressant de constater que, pour l'étude de la géographie nationale qui en constitue l'une des bases, maîtres et élèves des établissements d'instruction secondaire possèdent, grâce à ces cartes, un moyen d'enseignement excellent qui leur rendra certainement de grands services.